



PREFETE D'EURE ET LOIR

DIRECTION RÉGIONALE DES  
ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,  
DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI  
RÉGION CENTRE-VAL  
DE LOIRE  
UNITÉ  
DÉPARTEMENTALE  
D'EURE ET LOIR

RECEPISSÉ DE DECLARATION  
D'UN ORGANISME DE SERVICES À LA PERSONNE  
N°SAP/853185528

et formulée conformément à l'article L 7232-1-1 du code du travail

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services,

Vu les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral de la Préfecte d'Eure et Loir en date du 13 mars 2017 portant délégation de signature à Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Centre-Val de Loire,

Vu l'arrêté du 15 mars 2017 portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Monsieur le directeur de l'unité départementale de la Direction d'Eure et Loir,

La Préfecte d'Eure et Loir, Chevalier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite, et par délégation, le Directeur du Travail responsable de l'Unité Départementale d'Eure et Loir de la Direction Centre-Val de Loire,

C O N S T A T E :

Qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée le 3 septembre 2019 auprès de l'Unité Départementale d'Eure et Loir de la Direction Centre-Val de Loire par :  
**Le micro-entrepreneur Monsieur PIAUD Ludovic** dont le siège social est situé :

9 rue de la paix  
28400 NOGENT LE ROTROU

Siret : 85318552800017



Caroline PERRAULT

La Directrice Adjointe,  
P/Le Directeur de l'Unité Départementale d'Eure et Loir,  
du travail et de l'emploi de la région Centre-Val de Loire,  
des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
Pour la préfète et par délégation du directeur régional

Fait à Chartres, le 27 septembre 2019

d'Eure et Loir.

Le présent recépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture

- exercice des activités autres que celles déclarées dans la déclaration.

2 et des dispositions de l'article L. 241-10 du code de la sécurité sociale.  
semestre de l'année en cours), perd le bénéfice des dispositions de l'article L. 723-3-  
quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée avant la fin du  
7232-21 (états trimestriels d'activité, tableau statistique annuel et bilan qualité R.  
en demeure par le préfet restée sans effet, les obligations définies à l'article R.  
4°, 5° et 6° de l'article R. 7232-19 ou qui méconnaît, de façon répétée, après mise  
cessé de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux

La présente déclaration pourra être retirée si l'organisme agréé :

Territoriale d'Eure et Loir de la Direction Centre.  
retrait de déclaration, faire l'objet d'une déclaration modifiative auprès de l'Unité  
nouvelle implantation...), ou les activités exercées déclarées devra, sous peine de  
Toute modification concernant la structure (transfert de siège social, ouverture d'une

l'article L 241-10 du code de la sécurité sociale.  
ouvert droit au bénéfice des dispositions des articles L 7233-2 du code du travail et  
Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercée à titre exclusif,

- temporaire (heures PA/PH et pathologies chroniques)
- conduite du véhicule personnel des personnes ayant besoin d'une aide et pathologies chroniques)
- accompagnement des personnes ayant besoin d'une aide temporaire (heures PA/PH et pathologies chroniques)
- assistance aux personnes ayant besoin d'une aide temporaire (heures PA/PH et travaux de petit bricolage
- petits travaux de jardinage
- assistance administrative à domicile
- livraison de courses à domicile
- entretien de la maison et travaux ménagers

Les activités déclarées sont les suivantes :

Monsieur Ludovic PLAUD exerce son activité selon le mode prestataire.

Ce recépissé n'est pas limité dans le temps.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent  
recépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom  
de Monsieur Ludovic PLAUD.